

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 30 novembre 2022

DEL_20221130_12

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

25

27

L'an deux mille vingt-deux, le trente novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Création de relais- poste commerçant

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE-VINCE, Jean-Louis LELIEVRE, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Myriam LEROUX, Sébastien WAIRY, Stanislas FONLUPT, Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD, Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre LE CROM, Thierno DIALLO, Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Aurélie LE GUNEHEC, Alain DESMARS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le
1er décembre 2022

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Didier NOUZILLEAU a donné un pouvoir à David PELON,
- Michel CONANEC a donné un pouvoir à Aurélie LE GUNEHEC.

Et que la convocation avait été faite le
23 novembre 2022

Absentes : Cécile NICOLAS et Françoise HAFFRAY

M. Hervé MORICE a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Poste a engagé depuis plusieurs années un dialogue avec la Ville, avec pour objectif la fermeture du bureau de poste de Trignac.

En effet, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, la Poste s'est engagée à maintenir un réseau d'environ 17 000 points de contact, dont certains sont gérés en partenariat avec les communes. En accord avec l'Association des Maires de France, La Poste propose ainsi la mise en place d'agences postales communales ou de relais-poste commerçants, offrant les prestations postales courantes, dans les conditions conformes aux dispositions prévues par la loi du 4 février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, afin de garantir la proximité des services publics sur le territoire ».

Après une longue concertation avec les représentants de La Poste, il apparaît que l'accès à son offre de service serait mieux assuré avec l'implantation d'un relais-poste commerçant dans notre commune. Le choix de cette option permettra de bénéficier en fait de deux relais Postes sur le territoire :

- Un relais Poste TRIGNAC L'ESCALE au centre-ville qui ouvrira le lundi 23 Janvier 2023
- Un relais Poste AUCHAN sur la zone commerciale qui ouvrira le lundi 9 Janvier 2023

D'autre part, la question des heures d'ouverture et de la régularité a fortement motivée cette décision. Ces dernières années les utilisateurs de la Poste ont eu à subir une réduction drastique des horaires d'ouverture du bureau de poste avec aujourd'hui 12h d'ouverture par semaine.

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08/12/2022

ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_12-DE

SLOW

Avec la création des relais Poste, les usagers pourront bénéficier des services suivants :

- Relais Poste Escale : de 6h30 à 20h du lundi au vendredi et de 8h à 13h le samedi, soit 72h30 par semaine.
- Relais Poste AUCHAN : de 8h30 à 21h du lundi au samedi soit 75 heures par semaine ;

Les principaux services proposés par un relais-poste commerçant sont les suivants :

- Les retraits et dépôts de lettres et colis,
- Les affranchissements,
- La vente de produits,
- Le retrait d'espèces sur un compte géré par la Banque Postale (limite de 150 € par semaine et par titulaire).

D'autre part, le dépannage bancaire sera réalisé en Cash Back comme pratiqué actuellement pour l'ensemble des clients de l'Escale.

La fermeture du bureau de Poste sera effective le Samedi 21 Janvier 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 21 novembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

Article 1 : Autorise à la création de relais-poste sur le territoire de Trignac.

Article 2 : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 08/12/2022
Reçu en préfecture le 08/12/2022
Publié le 08/12/2022
ID : 044-214402109-20221130-DEL_20221130_12-DE

SLOW